

ENTREE des ARTISTES



collez
votre photo
ici

sui-vante

pré-cédente

Éditorial

La nouvelle édition du plan de formation proposé aux acteurs culturels de l'Ardèche vient d'arriver avec son lot de nouveautés.

Nous allons poursuivre notre accompagnement des porteurs de projet en proposant cette année encore des actions innovantes notamment une journée d'information en direction des établissements d'enseignement artistique, une rencontre intitulée « Comprendre le cadre européen et ses acteurs » à destination des acteurs culturels souhaitant développer leurs projets à l'échelle européenne.

En parallèle, nous allons maintenir notre volet de formation de base sur la législation sociale, le partenariat avec les collectivités publiques et les entreprises privées, le statut des artistes et la résidence, enfin, la conception de projet culturel dans le prolongement des journées sur la méthodologie de projet.

Nous poursuivons également le cycle de rencontres professionnelles débuté en 2009, avec des journées dédiées aux associations du patrimoine sur les thèmes de la médiation en direction des publics scolaires, et de la protection du patrimoine.

La formation est une richesse, les actions qui vous sont proposées permettent d'établir un parcours de formation cohérent et constituent un soutien essentiel au développement culturel de notre territoire.

Cette année, l'accès à la formation fera l'objet de droits d'inscriptions pour les formations de base qui contribuent à la structuration et au développement de l'association. Ces droits, que nous avons souhaités d'un montant modeste, participent à la recherche d'une gestion plus efficiente des dépenses publiques et pourront permettre d'étoffer l'offre de formation, de la diversifier afin de mieux prendre en compte les besoins des acteurs culturels locaux.

L'accès aux journées et rencontres professionnelles reste gratuit.

Ce programme s'inscrit pleinement dans la politique culturelle du Département et notamment dans ses objectifs d'accompagnement à la professionnalisation des équipes et des projets. Il se veut aussi un formidable outil de rencontre, d'échange et de partage entre porteurs de projets.

En souhaitant que cette nouvelle session soit pour vous et vos structures l'occasion d'un enrichissement, pour qu'à votre tour et comme toujours, vous soyez pour le territoire de l'Ardèche sa véritable richesse culturelle.

Olivier Pévérelli
Vice-président du Conseil général,
délégué aux politiques culturelles
et à la communication

Sommaire

Formation de base

Cadre juridique

- page 6
Législation sociale
- page 8
Comptabilité et outils financiers de l'association

Statut des artistes

- page 10

Méthodologie de projet culturel ou artistique

- page 12

La Résidence d'artiste

- page 14

Relations avec les publics et les partenaires

- page 16

Rencontres professionnelles

Journée d'information proposée aux établissements d'enseignement artistique :

- page 18
Statut de la Fonction publique territoriale/ la validation des acquis de l'expérience/
Convention collective de l'animation/ Dispositifs de financement de la formation

Journée rencontre « Les groupes de musiques actuelles »

- page 20
Comment faire évoluer son groupe et franchir les étapes ?
Comment faire pour tourner et trouver des dates ?

La protection du patrimoine,

- page 22

La médiation du patrimoine

- page 23

Séminaire culture Europe : comprendre le cadre européen et ses acteurs

- page 24

Calendrier

- page 26

Bulletins d'inscription

- pages 27 – 30

Informations pratiques

- page 31



Cadre juridique

Législation sociale

La mise en œuvre du projet de l'entreprise culturelle implique le recours à des collaborateurs au statut variable (salariés, indépendants, auteurs, amateurs) pour lesquels il est nécessaire de connaître les caractéristiques et leurs limites.

Objectif	Rédiger les contrats de travail et respecter le cadre réglementaire et législatif lié à l'embauche de personnel
Durée	1 jour
Coût de la formation	23 euros
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les bases juridiques du droit du travail : Le statut de salarié (présomption de salariat). Les conventions collectives, condition d'application (Entreprises artistiques et culturelles, Animation socioculturelle). • Les différents contrats de travail : CDD, CDD d'usage, CDI, Clauses particulières. Les particularités liées à l'engagement d'intermittents du spectacle. La notion de cachet, les différentes cotisations, les frais professionnels, le numéro d'objet. • Les cas particuliers : Les étrangers, les fonctionnaires, les mineurs, les retraités, le bénévolat. • Le régime des artistes auteurs : Les branches d'activités relevant du régime des auteurs, les régimes sociaux (MDA/AGESSA) et fiscaux (impôts sur le revenu, TVA), les démarches de début d'activités. • Les contrats du spectacle : Rappel synthétique de l'environnement juridique des contrats et du droit du travail, les principales formes contractuelles (la cession du droit d'exploitation d'un spectacle, la co-réalisation, la co-production et les contrats de résidence).

Méthode	Exposé théorique et pratique, étude de cas, échanges. Support : document d'appui, documents de synthèse, exercice de mise en situation. Evaluation orale.
Public	Dirigeant(e)s d'associations culturelles, porteurs de projets culturels, personnel des collectivités, autres acteurs concernés par l'administration et la gestion de l'association.
Intervenant	Gilles Albalat, Directeur de l'ARDEC (Association régionale de développement des entreprises culturelles – Montpellier)
Date et lieu	mardi 17 novembre 2009 à Privas Pôle Astier Froment - salle Jacques Dondoux
Horaires	de 9h30 à 17h

Attention : pour cette formation, un seuil minimum de 8 inscrits sera requis. Le Conseil général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions n'ayant pas atteint ce nombre d'inscrits.

Cadre juridique

Comptabilité et outils financiers de l'association

L'aboutissement essentiel du travail comptable est l'établissement, chaque année, de deux documents de synthèse fondamentaux : le bilan et le compte de résultat. Ils vont constituer la base documentaire de l'analyse et de la gestion financière.

Évaluer la situation financière de l'association ? Poser un diagnostic sur celle-ci, ses besoins de financement ? Les dirigeants de l'association, les membres du bureau doivent ainsi se familiariser avec le langage comptable.

Objectif	Comprendre les mécanismes comptables. Analyser les documents de synthèse (bilan, compte de résultat)
Durée	1 jour
Coût de la formation	23 euros
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de la comptabilité • L'organisation comptable : les journaux, le grand livre, la balance. • Principes, méthodes et enregistrements. • L'analyse du compte de résultat • L'analyse du bilan : Les fonds de roulement, la trésorerie.

Méthode	Exposé théorique et pratique, étude de cas, échanges. Support : document d'appui, documents de synthèse, exercice de mise en situation. Evaluation orale.
Public	Dirigeant(e)s d'associations culturelles, trésorier(e)s, autres acteurs concernés par l'administration et la gestion de l'association.
Intervenant	Gilles Albalat, Directeur de l'ARDEC (Association régionale de développement des entreprises culturelles – Montpellier)
Date et lieu	mardi 8 décembre 2009 à Privas Pôle Astier Froment - salle Jacques Dondoux
Horaires	de 9h30 à 17h

Attention : pour cette formation, un seuil minimum de 8 inscrits sera requis. Le Conseil général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions n'ayant pas atteint ce nombre d'inscrits.

Statut des artistes

Statut des artistes auteurs, arts graphiques et plastiques, cinéma, spectacle vivant, écrivains

Le statut d'auteur est dérogatoire sous bien des aspects et il reste méconnu des organismes chargés d'accompagner les créateurs d'entreprises. Par ailleurs, l'exercice d'une activité d'auteur s'accompagne souvent d'activités complémentaires relevant d'autres régimes sociaux ou fiscaux. Cette formation vise donc à cerner le champ des activités d'auteur et des activités complémentaires reconnues.

La formation permettra aussi aux entités négociant avec les auteurs de comprendre leurs droits et obligations et de travailler ainsi dans un cadre légal.

Objectif	Appréhender les aspects législatifs et réglementaires liés à la diffusion des œuvres littéraires, artistiques et musicales... Distinguer précisément les activités qui relèvent du régime d'auteur des régimes d'artistes interprète, artisan... Comprendre les régimes sociaux et fiscaux en lien avec le statut des artistes pour mieux vivre la relation aux administrations.
Durée	1 jour
Coût de la formation	23 euros
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits d'auteurs et la protection des œuvres : Le champ de la protection résultant du code de la propriété littéraire et artistique. Les principes généraux des droits d'auteurs et la protection des œuvres (droits moraux et patrimoniaux des auteurs). • Le cadre juridique réglementant les activités des artistes auteurs : Les cadres juridiques dans lesquels l'activité peut s'exercer, les sociétés civiles de perception et de répartition des droits (Sacem, Sacd, adagp). Les différents contrats entre artistes et structure de diffusion.

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Le régime social des artistes : Les activités des artistes entrant dans le champ d'application de la branche des auteurs, des arts graphiques et plastiques. L'affiliation et l'identification à la Maison des Artistes (MDA) . L'AGESSA : champ de compétence et conditions d'affiliation... Le système du précompte. • Le régime fiscal des artistes : Impôts sur le revenu. La TVA et la Taxe Professionnelle...
Méthode	Exposé
Public	Artistes, responsables de projets culturels, cadres de collectivités locales, dirigeant(e)s d'associations culturelles.
Intervenant	David Berthelot, responsable recherche et développement, la Nacre Rhône-Alpes
Date et lieu	mardi 26 janvier 2010 à Privas Pôle Astier Froment - salle Jacques Dondoux
Horaires	de 9h30 à 17h

Attention : pour cette formation, un seuil minimum de 8 inscrits sera requis. Le Conseil général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions n'ayant pas atteint ce nombre d'inscrits.

Méthodologie de projet culturel ou artistique

Le projet culturel est synonyme de parcours qui part de sa conception pour aller jusqu'à sa réalisation et son évaluation. Le projet doit être soutenu par une démarche, une organisation, un ordonnancement des choses et une capacité d'animation.

Ces savoir-faire permettront aux porteurs de projet de faire face aux nombreux aléas qui ne manqueront pas d'apparaître sur le chemin de la réalisation.

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de cette formation les stagiaires seront capables de : Rechercher le concept, l'axe de travail d'un projet à partir de la réalisation d'un diagnostic interne et externe. Comprendre l'obligation de passer par une stratégie de plans d'action. Construire en fonction une démarche et une organisation. Anticiper une pratique d'évaluation.
Durée	2 jours (présence obligatoire aux deux journées)
Coût de la formation	46 euros
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à porter un diagnostic sur un territoire et une structure. • Construire des partenariats sur des intérêts partagés. • Recenser les besoins techniques, humains, financiers nécessaires à la faisabilité du projet. • Formaliser et expliciter des critères pouvant permettre une évaluation partagée avec les partenaires.

Méthode	Exposé, mini-étude de cas proposée par l'intervenant.
Public	Dirigeant(e)s d'associations culturelles, personnel d'associations culturelles et de collectivités, porteurs de projets, artistes.
Intervenant	Jean Castella, formateur création et développement d'Artilud, Cabinet, formation et création, la Nacre Rhône-Alpes.
Date et lieu	Les jeudi 26 et vendredi 27 mars 2010 à Privas Pôle Astier Froment - salle Jacques Dondoux
Horaires	de 9h30 à 17h

Attention : pour cette formation, un seuil minimum de 8 inscrits sera requis. Le Conseil général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions n'ayant pas atteint ce nombre d'inscrits.

La résidence d'artiste

La résidence comme vecteur de la création artistique

La pratique des résidences d'artistes est généralisée à l'ensemble des secteurs artistiques. Cependant d'un champ à l'autre, d'une structure à l'autre et même d'un projet à l'autre, on observe une multitude de sens, d'objectifs, d'enjeux, de formes ; de l'espace d'expérimentation au simple lieu de répétition, du développement des relations avec les publics à la rencontre avec les habitants...

Au-delà de ces différences réelles, il existe cependant des dénominateurs communs en termes de méthodes et des outils récurrents qui peuvent permettre la concentration sur le sens souhaité à l'accueil d'artistes.

Objectif	Questionner un projet de résidence dans la stratégie globale du projet artistique et culturel et mesurer les enjeux et les objectifs. Appréhender une ingénierie de partenariat en cherchant à comprendre les stratégies d'acteurs (lieux d'accueil, artistes, institutions, collectivités, partenaires, publics...).
	Rechercher les politiques de soutien à la création artistique, les objectifs, les dispositifs, les financements...
	Programmer les activités liées aux volets financiers, juridiques et de ressources humaines d'un projet de résidence.

Durée	1 jour
--------------	--------

Coût de la formation	23 euros
-----------------------------	----------

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Panorama de l'offre actuelle des projets de résidences, les fonctionnements et partenaires récurrents. • Les conditions d'une résidence, la question du rapport entre création artistique/action culturelle, et les impacts sur la création. • Les relations avec la structure d'accueil, la ville, les habitants, le public...
----------------	---

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Apports et conseils méthodologiques pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une résidence par une structure d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> - Définir le projet en amont, définir sa temporalité, poser la question du rapport au public, élaborer un cahier des charges, établir une convention. - Créer les conditions de l'accueil, prévoir l'accompagnement des artistes, l'après-résidence, monter le budget . - Penser l'évaluation...
----------------	--

Méthode	Exposé
----------------	--------

Public	Artistes, responsables de projets culturels, cadres de collectivités locales, dirigeant(e)s d'associations culturelles.
---------------	---

Intervenant	Daniel Favier, Association Les Hivernales, Avignon. la Nacre Rhône-Alpes.
--------------------	---

Date et lieu	vendredi 21 mai 2010 à Privas Pôle Astier Froment - salle Jacques Dondoux
---------------------	---

Horaires	de 9h30 à 17h
-----------------	---------------

Attention : pour cette formation, un seuil minimum de 8 inscrits sera requis. Le Conseil général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions n'ayant pas atteint ce nombre d'inscrits.



Relations avec les publics et les partenaires

Publics, partenaires publics et partenaires privés, communication culturelle

Pour tout artiste, porteur de projet, entreprise culturelle, les trois entités –publics, partenaires publics et partenaires privés– sont sources de constantes attentions.

En effet, la rencontre avec un public est partie intégrante de la maturation de la proposition, les partenaires publics sont signes de reconnaissance et également partenaires financiers. Quant aux partenaires privés, s'ils interviennent financièrement ou en aide matérielle et logistique, ce sont aussi des acteurs de la vie locale qui peuvent relayer l'information autour de spectacles ou d'événements.

Connaître le fonctionnement des uns et des autres est indispensable pour rentrer dans une communication et des pourparlers efficaces et porteurs de sens.

Objectif	Cibler les publics en sachant que les pratiques diffèrent. Concerner les partenaires publics en ayant auparavant recherché leurs compétences, politiques et fonctionnements. Toucher les partenaires privés dans un esprit constructif et d'échange. Proposer, concevoir et réaliser des modes de communication cohérents : écrits, oraux, papier, internet.
-----------------	---

Durée	2 jours
--------------	---------

Coût de la formation	46 euros
-----------------------------	----------

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des éléments de compréhension dans les différentes théories et analyses sociologiques adaptées aux publics et non-publics des actions artistiques et culturelles. • Comprendre le fonctionnement des collectivités publiques : <ul style="list-style-type: none"> - Les dynamiques de déconcentration et décentralisation, les différents échelons : Etat, collectivités territoriales, organismes publics, intercommunalités, pays... - Les logiques de fonctionnement et d'organisation : répartition de compétences et financements croisés, politiques culturelles et enjeux, budgets, cadre réglementaire. - Les sources de financement.
----------------	---

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Différencier les cadres d'intervention des partenaires publics en faveur des arts et de la culture : sponsoring, mécénat, aide en nature... • Construire une stratégie de recherche d'une entreprise partenaire à partir : <ul style="list-style-type: none"> - Des motivations de l'artiste et du porteur d'entreprise et des motivations perçues des entreprises. - De la définition des cibles. - De la constitution et l'adaptation d'un dossier. • Appréhender les dispositifs légaux et fiscaux régissant les actions de partenariats privés. • Choisir le(s) support(s) de communication en fonction du message à faire passer, de la cible à toucher, du budget dont on dispose. • Appréhender le processus de travail qui permette de passer du projet à la réalisation de ces supports.
----------------	---

Méthode	Exposé
----------------	--------

Public	Dirigeant(e)s d'associations culturelles, personnel d'associations culturelles, élus de collectivités, porteurs de projets.
---------------	---

Intervenant	Isabelle Martin, Secrétaire générale au Théâtre de l'Est Parisien, la Nacre Rhône-Alpes.
--------------------	--

Date et lieu	jeudi 3 et vendredi 4 juin 2010 à Privas Pôle Astier Froment - salle Jacques Dondoux
---------------------	--

Horaires	de 9h30 à 17h
-----------------	---------------

Attention : pour cette formation, un seuil minimum de 8 inscrits sera requis. Le Conseil général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions n'ayant pas atteint ce nombre d'inscrits.



Journée d'information proposée aux établissements d'enseignement artistique :

Statut de la Fonction publique territoriale/ la validation des acquis d'expérience (VAE)/ convention collective de l'animation/ dispositifs de financement de la formation

Permettre aux personnels des établissements d'enseignement artistique de mieux appréhender la législation sociale liée à leur secteur d'activité ainsi que les dispositifs de formation professionnelle.

Objectif Informer les équipes pédagogiques et administratives des établissements d'enseignement artistique sur l'accès à la formation professionnelle. Sensibiliser les écoles de musiques associatives aux dispositions de la convention collective nationale de l'animation.

Durée une ½ journée par action

Coût de la formation gratuit

Contenu **Thématique commune aux deux ½ journées :**

- Le cas des intermittents du spectacle qui interviennent dans les établissements d'enseignement artistique, quels droits et quels devoirs pour l'intermittent/enseignant et l'établissement d'enseignement artistique employeur...
- Présentation des formations de l'année : par le Conseil général, cfmi, etc.
- Présentation des groupes de travail dans le cadre du SDDEA.
- Information plate-forme de recrutement, nouvelle formule de Presto.

Thématiques spécifiques à chaque ½ journée :
Mardi 13 octobre à Saint Sernin (pour structures associatives d'enseignement artistique) :
Convention collective nationale de l'animation : temps de travail (équivalent temps plein), le type de contrat pour un enseignant (CDI/CDD), la rémunération (quelle grille professeur ou animateur, et quelles conditions de diplôme ou d'expérience), le dispositif de prise en charge de la formation professionnelle.

Contenu	Thématiques spécifiques à chaque ½ journée : Jeudi 15 octobre à Guilhaud-Granges (Etablissements publics d'enseignements artistiques) : - La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), comment ça marche ? - Statut des professeurs dans le cadre de la Fonction publique territoriale : concours, rémunération...
Méthode	Court exposé, et question réponse
Public	Personnels pédagogiques et administratifs des établissements d'enseignement artistique.
Intervenants	Emmanuel Paysant, chef de projet du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et Salem Aounit, chargé de mission pour le conseil le suivi des associations culturelles – Conseil général de l'Ardèche
Organismes associés	Uniformation pour les dispositifs de prise en charge de la formation, et le Centre Inter-institutionnel de bilans de compétences CIBC de l'Ardèche pour la VAE.
Dates et lieux	le mardi 13 octobre à Saint Sernin (espace sportif et culturel Michel Poudevigne) : pour les structures associatives d'enseignement artistique. le jeudi 15 octobre à Guilhaud-Granges : Etablissements publics d'enseignement artistique.
Horaires	de 9h à 12h30

Journée rencontre

« Les groupes de musiques actuelles »

Comment faire évoluer son groupe et franchir les étapes ? Comment faire pour tourner et trouver des dates ?

Formation à l'attention des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation, autour de la pratique musicale dans le domaine des musiques actuelles.

En partenariat avec l'association l'Art Scène et la MJC des trois Rivières en direction des différents acteurs du territoire dans ce domaine.

Objectif	Répondre aux besoins et aux attentes des jeunes musiciens amateurs individuels ou de groupes de musiciens non professionnels ou en voie de professionnalisation.
Durée	1 journée
Coût de la formation	gratuit
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Droits d'auteurs et d'interprète, comment ça marche ? • Déposer un répertoire à la SACEM, quelles rémunérations, législation... • Comment faire évoluer son groupe et franchir des étapes ? • Trouver des dates, comment faire pour tourner ?

Méthode	Rencontre sous la forme d'échanges et de débats menés par les intervenants et un modérateur avec les intervenants et le public.
Public	Artistes locaux amateurs ou en voie de professionnalisation dans le domaine des musiques actuelles. Groupe amateur, MJC, Ecole de musique.
Intervenants	Sébastien Zamora de Zamora Production, Yves Collomb de Lamastrock Booking, Sébastien Vigouroux de l'Art-scène et la participation de structures de diffusion et d'accompagnement.
Date et lieu	samedi 14 novembre 2009 salle des Fêtes de Charmes-sur-Rhône en collaboration avec la MJC des Trois Rivières.
Horaires	de 10h à 17h

La protection du patrimoine

Donner une méthodologie commune et fiable qui pourra être utilisée à moyen ou long terme par les associations comme les collectivités locales

Objectif	Mieux faire connaître la réglementation et les méthodes de l'inventaire du patrimoine auprès des acteurs locaux associations, communes, autres structures patrimoniales Acquérir une vision élargie du patrimoine et de son utilisation comme vecteur d'un développement local. Fournir un cadre de travail rigoureux et connu au plan national à ces acteurs dans la perspective d'inventaires ponctuels, locaux ou thématiques.
Durée	½ journée
Coût de la formation	gratuit
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les réglementations du patrimoine protégé, notion de périmètre. • Les sites protégés. • Le rôle de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) et de l'ACRMH. • Les autres dispositifs de protection : ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé), secteur sauvegardé. • Le patrimoine mobilier. • Le patrimoine non protégé : comment le valoriser ?
Méthode	Passer du règlement au panorama des bâtiments et au projet d'action (ZPPAUP). L'exemple de communes qui ont mené des initiatives spécifiques dans ce domaine.
Public	Associations du patrimoine, musées, collectivités locales.
Intervenants	Philippe Ganion, Architecte des bâtiments de France, Josiane Delsart, Maire de Balazuc.

Date et lieu **jeudi 26 novembre 2009 à Privas**
Pôle Astier Froment - salle Jacques Dondoux

Horaires de 14h à 17h



La médiation du patrimoine

Renforcer la qualité de la transmission des contenus pour l'accueil des scolaires

Objectif	Aider à la professionnalisation des responsables des sites. Construire une rencontre autour des ateliers de découvertes, dans le prolongement des actions sur la médiation du patrimoine en direction des structures soutenues au titre des « sorties patrimoine ardéchois ».
Durée	1 journée
Coût de la formation	gratuit
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Panorama sociologique des approches pédagogiques des ateliers. • Exemplarité, leçon à tirer. Analyse et bilan. • Exemple de cas concrets de mise en place d'un atelier : de sa conception à l'action en passant par son financement. • Présentation des projets pédagogiques du lieu d'accueil « musée de Soyons ».
Public	Les responsables des sites « sorties patrimoine ardéchois ».
Intervenant	Un spécialiste de la médiation du patrimoine.
Date et lieu	vendredi 12 mars 2010 au Musée de Soyons
Horaires	de 9h à 17h



Séminaire culture Europe : comprendre le cadre européen et ses acteurs

Intégrer et développer durablement la dimension européenne dans la conduite d'un projet. Identifier et mobiliser les ressources (financières, partenariales...) qui permettront de développer vos projets.

Transmettre et partager ces nouveaux acquis aux partenaires du projet.

Objectif	<p>Orientée vers la définition et la conduite de projets culturels ou artistiques, cette formation opérationnelle visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender et comprendre le cadre européen (grands enjeux et stratégies) dans lequel se situe le projet. • Identifier les dispositifs et les acteurs clés. • Développer les pratiques, méthodes, outils qui appuieront la conception et la mise en œuvre du projet. • Mobiliser et intégrer ces apports stratégiques et méthodologiques au cours d'ateliers pratiques centrés sur le projet.
Durée	1 jour
Coût de la formation	gratuit
Contenu	Acquérir des repères permettant de se situer dans l'actualité communautaire, l'actualité européenne de son secteur d'activité. Puis à partir d'études de cas, mettre en œuvre progressivement une organisation adaptée à la conception de projets européens. Possibilité, dans un atelier d'écriture, de se confronter à la rédaction d'un dossier européen.

Méthode	exposé et question réponse.
Public	Acteurs culturels et Collectivités.
Intervenant	Relais culture Europe.
Date et lieu	1^{er} semestre 2010 à Privas
Horaires	de 9h30 à 17h

Pour obtenir plus d'informations sur cette action, vous pouvez contacter Salem Aounit au 04 75 66 79 37 à partir du 19 octobre 2009.

Calendrier des formations et des journées professionnelles

2009

Octobre 2009	mardi 13 jeudi 15 }	Journées d'informations proposées aux établissements d'enseignement artistique.
Novembre 2009	samedi 14 mardi 17 jeudi 26	Journée rencontre « Les groupes de musiques actuelles ». La législation sociale. La protection du patrimoine.
Décembre 2009	mardi 8	Comptabilité et outils financiers de l'association.

2010

Janvier 2010	mardi 26	Le statut des artistes auteurs, arts graphiques et plastiques.
Février 2010	vendredi 12 jeudi 25 vendredi 26 }	La médiation du patrimoine. La méthodologie de projet culturel ou artistique.
Mai 2010	vendredi 21	La résidence d'artiste.
Juin 2010	jeudi 3 vendredi 4	Relation avec les publics et les partenaires.



Bulletin d'inscription

L'inscription aux stages est obligatoire et se fait uniquement par écrit ou par mél (bulletin téléchargeable sur www.ardeche.fr)

Intitulé du stage

Dates

Association, collectivité, artiste

Adresse

Activité principale de la structure

Nom du dirigeant de la structure

Tél.

Fax

Mél.

Nom du stagiaire

Prénom

Adresse

Fonction

Tél.

Mél.

Droits d'inscription : 23 € par jour de formation

jour x 23 € = € (Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public)

Quelles sont vos préoccupations et vos attentes relatives au(x) thème(s) que vous avez choisi(s) ?

Quelles difficultés particulières rencontrez-vous dans ce domaine ?

Quels sont vos acquis dans ce domaine ?



Bulletin d'inscription

Intitulé de la rencontre

Dates

Association, collectivité, artiste

Adresse

Activité principale de la structure

Nom du dirigeant de la structure

Tél.

Fax

Mél.

Nom du stagiaire

Prénom

Adresse

Fonction

Tél.

Mél.

Quelles sont vos attentes relatives à cette journée ?

Quelles sont vos problématique de terrain ?



Monsieur le Président du Conseil général de l'Ardèche

Direction de la culture

Hôtel du Département

Quartier la Chaumette – BP 737

07007 Privas cedex



Informations pratiques

Horaires La journée débute à 9h et se termine à 17h. Elle est entrecoupée de deux pauses et du déjeuner.

Lieu de formation Pour les formations de base, à Privas :
 - Conseil général de l'Ardèche – Hôtel du Département – La Chaumette
 - Pôle Astier Froment – salle Jacques Dondoux
 Pour les journées et les rencontres professionnelles :
 selon les lieux indiqués sur les fiches descriptives de ces journées.

Coût Les formations de base :
 Les droits d'inscriptions sont de 23 € par journée de formation
 (voir fiche descriptive et bulletin d'inscription)
 Les journées et les rencontres professionnelles sont prises en charge par le Conseil général de l'Ardèche (Direction de la culture).

Nombre de stagiaires Le nombre de participants est limité à 20 personnes (un seul représentant par association ou collectivité qui peut être différent à chaque module). Pour les formations de base : un seuil minimum de 8 inscrits par formation sera requis. Le Conseil général se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions n'ayant pas atteint ce nombre d'inscrits.

Repas Le déjeuner, qui peut être pris avec l'intervenant et les stagiaires, reste à la charge de chacun.

Contact **Salem Aounit**, chargé de mission pour le conseil et le suivi des associations culturelles – Tél. 04 75 66 79 37 – télécopie 04 75 66 79 44
 mél. saounit@ardeche.fr – Informations & bulletins d'inscription en ligne téléchargeables sur www.ardeche.fr

Le Conseil général de l'Ardèche propose également des formations aux pratiques musicales en amateur, avec pour thématique le chant choral et les ensembles instrumentaux (orchestres d'harmonies, fanfares et batteries fanfares).

Pour toutes informations concernant ces formations, veuillez contacter **Marie Harquevaux** par téléphone au 04 75 66 79 39 ou par mél. mharquevaux@ardeche.fr



Monsieur le Président du Conseil général de l'Ardèche

Direction de la culture

Hôtel du Département

Quartier la Chaumette – BP 737

07007 Privas cedex



suivante

sommaire

précédente

ardèche

LE CONSEIL GENERAL

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr